

12-07-2016

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 12 JUILLET 2016 À 21 H 24, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Marcel Dubeau
Françoise Geoffroy

Maryse Gouger
Pierre Lépicier

Pierre Provost
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, ILS RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE
TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 21 H 24.

278-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du Règlement n° 327-2016 constituant le Service de sécurité incendie;
3. Réfection de ponceau, avenue Poirier - Contrôle qualitatif : mandat à Solmatech inc. (n° TP-IN06.21-2016);
4. Achat de bacs bruns (9 094,29 \$ avant taxes);
5. Adoption du Règlement d'emprunt n° 328-2016 sur la construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie du rang Sainte-Marie et une partie du chemin de Saint-Jean, ainsi que la réfection du rang Sainte-Marie, incluant le réaménagement des intersections avec le rang Saint-Martin et le chemin de Saint-Jean;
6. Adoption du Règlement d'emprunt n° 329-2016 pour la construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie du chemin de Saint-Jean, du n° civique 5571 au n° civique 5601 (côté impair seulement), incluant le raccord aux services existants;
7. Adoption du Règlement d'emprunt n° 330-2016 pour des travaux de pavage, bordures et éclairage pour la future rue Plouffe et une partie de la rue Bissonnette du projet de développement domiciliaire « Faubourg St-Félix »;
8. Nomination au poste temporaire de directeur du Service loisir et vie communautaire, M. Olivier Vachon (remplacement pour un congé de maternité);
9. Association de soccer St-Félix-de-Valois – Demande de contribution pour le 21 août 2016 (fin saison);
10. Omnium des maires de la MRC de Matawinie (Saint-Donat : 15 septembre, 600 \$ un quatuor);
11. Octroi d'un droit de passage et de traverse pour un sentier de motoneiges au Club Guillaume Tell inc.;
12. Centre Pierre-Dalcourt – Aggrandissement et réaménagement – Paiement à Hétu Bellehumeur architectes;
13. Bibliothèque municipale - Demande de subvention salariale « Expérience de travail »;
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

279-2016

Adoption du
Règlement 327-2016
constituant le

Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT

l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 juillet 2016 par la résolution n° 260-2016;

CONSIDÉRANT QUE

tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le Règlement numéro 327-2016 constituant le Service de sécurité incendie soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

280-2016

Avenue Poirier,
remplacement d'un ponceau
- Mandat à Solmatech inc.

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter la proposition de la firme Solmatech inc., au montant de 1 973,00 \$ avant taxes, afin qu'elle effectue le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du remplacement du ponceau sur l'avenue Poirier (dossier n° TP-IN06.21-2016).

- Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

281-2016

Hygiène du milieu
- Bacs bruns

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'autoriser l'achat de 132 bacs bruns roulants de 240 litres avec logo chez USD LOUBAC, pour un montant de 8 857,20 \$ avant taxes, et déboursier les frais de transport de 237,09 \$.

- Cette dépense est prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2016 (compte n° 01 211 10 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

282-2016

Adoption du
Règlement 328-2016
- Emprunt sur
constr. conduite aqueduc
partie Sainte-Marie et
chemin de Saint-Jean ainsi
que réfection Sainte-Marie

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que le Règlement n° 328-2016 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 859 567 \$ pour la construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie du rang Sainte-Marie et une partie du chemin de Saint-Jean, ainsi que la réfection du rang Sainte-Marie, incluant le réaménagement des intersections avec le rang Saint-Martin et le chemin de Saint-Jean, soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

283-2016

Adoption du
Règlement 329-2016
- Emprunt sur
constr. conduite aqueduc
partie chemin de Saint-Jean

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le Règlement n° 329-2016 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 75 858 \$ pour la construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie du chemin de Saint-Jean, du n° civique 5571 au n° civique 5601 (côté impair seulement), incluant le raccord aux services existants, soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

284-2016

Adoption du
Règlement 330-2016
- Emprunt sur
pavage, bordures, éclairage,
rue Plouffe et Bissonnette

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que le Règlement n° 330-2016 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 315 587 \$ pour des travaux de pavage, bordures et éclairage pour la future rue Plouffe et une partie de la rue Bissonnette du projet de développement domiciliaire « Faubourg St-Félix » soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

285-2016

Loisir, culture et
vie communautaire
- Embauche :
poste de directeur
temporaire

CONSIDÉRANT la résolution n° 223-2016 (publication d'une offre d'emploi pour le poste de directeur au Service loisir et vie communautaire en remplacement d'un congé de maternité pour un an);

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, la candidature retenue est celle de M. Olivier Vachon;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que:

1. M. Olivier Vachon soit embauché à compter du 19 juillet prochain à titre de remplaçant au poste de directeur du Service loisir et vie communautaire, et ce, conditionnellement à la vérification des antécédents criminels;
2. Monsieur Vachon relève directement du directeur général;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 285-2016

3. Le maire et le directeur général soient autorisés à signer un contrat de travail avec lui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

286-2016

Club de soccer
St-Félix-de-Valois
- Aide financière

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'allouer une aide financière de 1 000,00 \$ au Club de soccer St-Félix-de-Valois / St-Jean-de-Matha pour les festivités de fin de saison 2016.

➤ Cette dépense est prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2016 (compte n° 01 211 10 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

287-2016

Omnium des maires
- 29^e édition

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 29^e édition de l'Omnium des maires de la MRC de Matawinie qui aura lieu le 15 septembre prochain au Club de golf de Saint-Donat;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi vise à soutenir financièrement le Fonds de protection de l'environnement matawinien;

CONSIDÉRANT QUE la raison d'être de ce fonds est de promouvoir des initiatives en environnement sur le territoire de la MRC de Matawinie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de former un quatuor pour participer au 29^e Omnium des maires de la MRC de Matawinie et de défrayer le coût de 600 \$ s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

288-2016

Droit de passage
- Sentier de motoneige

CONSIDÉRANT QUE le Club Guillaume Tell inc. désire obtenir quelques droits de passage pour réaliser son sentier de motoneige;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 288-2016

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

1. d'accorder au Club Guillaume Tell inc. un droit de passage sur les lots 103, 104, 149, 150, 151, 694, sur la rue Lionel, l'avenue Poirier et le rang des Forges.
2. d'autoriser le maire à signer la documentation requise à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

289-2016

Centre Pierre-Dalcourt
Agrandissement/réaménagement
Païement Héту-Bellehumeur

CONSIDÉRANT QUE la firme Héту-Bellehumeur Architectes a préparé des esquisses et documents préliminaires dans le cadre du projet futur d'agrandissement et réaménagement du centre Pierre-Dalcourt;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de payer la facture n° 3385 de la firme Héту-Bellehumeur Architectes inc. au montant de 3 180,00 \$ avant taxes.

- Cette dépense est prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2016 (compte n° 01 211 10 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

290-2016

Bibliothèque
- Demande de subvention
« Expérience de travail »

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser M^{me} Suzie Thériault, directrice adjointe à la Culture, à signer une demande de subvention salariale « Expérience de travail » Organisme à but non lucratif (SSOS) pour la bibliothèque municipale qui sera déposée auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La Municipalité s'engage à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec si le projet soumis était subventionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

291-2016

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que la présente séance soit levée à 22 h 03.

Martin Desroches, maire

René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».